



LA RENTREE A L'ECOLE

A L'ECOLE MATERNELLE :

- Les enfants dont le nom de famille commence par une lettre entre **A et G** compris, rentrent le **jeudi 2 septembre à 9h00** pour la matinée seulement et ne reviennent que le **lundi 6 septembre**.
- Les enfants dont le nom de famille commence par une lettre entre **H et Z** compris, rentrent le **vendredi 3 septembre à 9h00** pour la matinée seulement et ne reviennent que le **lundi 6 septembre**.

Tous les enfants de maternelle seront présents le **lundi 6 septembre** à 8h20

A L'ECOLE PRIMAIRE :

La rentrée aura lieu :

- Le **jeudi 2 septembre à 8h30** pour les **CM1 et CM2**.
- Le **jeudi 2 septembre à 9h00** pour les **CE2**.
- Le **jeudi 2 septembre à 13h45** pour les **CE1**
- Le **jeudi 2 septembre à 14H** pour les **CP**

Les listes des classes seront affichées le jour de la rentrée

La restauration fonctionne dès le 1^{er} jour de classe pour les enfants du CE2 au CM2
La restauration fonctionne à partir du lundi 6 septembre pour les enfants de maternelle.

HORAIRES POUR L'ECOLE MATERNELLE :

RENTREE :

Matin : 8h10, les portes seront fermées à 8h30.

Après- midi : 13h10, les portes seront fermées à 13h20.

SORTIE :

Matin : 11h30

Après- midi : 16h20

HORAIRES POUR L'ECOLE PRIMAIRE :

RENTREE :

Matin : Première sonnerie 8h10, rentrée définitive 8h20.

Après- midi : Première sonnerie 13h10, rentrée définitive 13h20.

SORTIE :

Matin : 11h30

Après- midi : 16h20

Suite au décret 2008-463 du code de l'éducation, l'école connaît une nouvelle organisation du temps scolaire. Le temps de présence étant ramené à 25h, les élèves n'ont plus classe le mercredi.

Aucun élève de l'école maternelle et primaire n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement par une autre entrée que la « Cour des Amandiers ».
De même pour les sorties et cela dans un souci de contrôle et de sécurité.
Tout manquement à cette règle sera sanctionné.

ACCUEIL Maternelle et primaire

Un accueil est mis en place à partir de 07h30, le matin et le soir jusqu'à 17h00. L'accueil du matin et du soir est organisé pour venir en aide à certains parents qui seraient susceptibles à **cause de leurs activités professionnelles** de laisser les enfants plus tôt ou bien de venir les rechercher après l'heure de sortie officielle.

Cette possibilité d'accueil est soumise à une demande écrite, faite sur papier libre à l'attention du chef d'établissement du 1^{er} degré.

Accueil exceptionnel pour les frères ou sœurs des enfants accueillis en « aide individualisée ».

AIDE INDIVIDUALISEE

Suite à la réorganisation du temps scolaire demandée par le ministère de l'éducation nationale, certains enfants rencontrant des difficultés passagères pourront se voir proposer, avec votre accord, des temps de soutien à raison d'une demi-heure par jour (16h30/17h) du lundi au jeudi. De plus amples explications vous seront données lors des réunions de rentrée Parents / Enseignants.

DATES DES REUNIONS DE CLASSE

Ces dates seront précisées dans la circulaire de rentrée.

COLLATIONS

Dans le cadre des objectifs du PNNS (programme national nutrition santé) et d'une réflexion menée à l'école, nous demandons aux parents d'éviter les produits à forte densité énergétique riches en sucre et en matières grasses mais de proposer à leur enfant des produits laitiers, du pain, des céréales non sucrées, des compotes ou mieux encore des fruits.

Pas de collation à la récréation de l'après-midi.

Pour les enfants de Maternelle la collation est fournie par l'établissement. (10€/mois)



ETUDE

A l'école des séances d'étude surveillées et dirigées sont organisées de 17h00 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis 17h45.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants dans la limite des places disponibles à partir du CP pour 1,2,3 ou 4 soirs prédéfinis par écrit auprès du Chef d'Etablissement, à l'avance pour l'année ou pour un trimestre seulement. Le règlement apparaîtra sur la facture du trimestre.

Coût : 4 soirs / semaine = 40 € / mois
3 soirs / semaine = 30 € / mois
2 soirs / semaine = 20 € / mois
1 soir / semaine = 10 € / mois

PHOTO :

Les photos scolaires des enfants auront lieu dans la première quinzaine. Chaque famille recevra une photo de la classe et un portrait de son enfant.

VETEMENTS :

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Dans le cas contraire les vêtements trouvés et non récupérés seront donnés chaque fin de mois au Secours Catholique.

LIVRES :

Les livres sont fournis par l'APEL à partir des classes de CE1 jusqu'au CM2 après paiement d'une caution de 60 € (par chèque à l'ordre de l'APEL.) à **remettre le jour de la rentrée à l'enseignant.**

FOURNITURES

L'établissement se charge d'acheter les cahiers, protège cahiers, portes-vues, feuilles de Canson...

Leur montant sera porté sur la 1ère facture.

CARTABLES

Les cartables à roulettes sont interdits par mesure de sécurité.

ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir la responsable de la vie scolaire en laissant un message le matin même à partir de 08h00 au 04.94.93.68.59. Ils doivent écrire un mot d'excuse sur le carnet de correspondance le jour du retour en classe de leur enfant.

L'assiduité au cours est exigée tout au long de l'année. Aucune autorisation de départ en dehors des vacances officielles ne sera donnée sans en avoir référé à Madame MINO qui se réserve alors le droit d'en aviser l'Inspection Académique.

REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque élève dans son cahier de correspondance. Il devra être signé par l'enfant et ses parents.

CANTINE

Voir rubrique « Restauration »

BOURGEONS

En partenariat avec le RACING, une animation sportive se déroule sur notre stade les mercredis matins. Des précisions seront données lors de la rentrée.

B.C.D

La bibliothèque de l'école (maternelle / primaire) souhaite des parents bénévoles durant l'année scolaire pour assurer le prêt de livres aux élèves et participer aux différentes tâches (équipement de livres, réparations, rangement...).

La responsable de l'animation de la B.C.D. invite les volontaires à se faire connaître.



PARENTS BENEVOLES BCD

NOM :Prénom :

Désire être parent bénévole BCD

N° de téléphone :

Nom de l'enfant :Niveau de classe :

A photocopier et à remettre au secrétariat de l'école à la rentrée.